Le passage au journal officiel du décret relatif au reclassement des orthophonistes est imminent !

Dans un non-respect du principe républicain des négociations entre les instances représentatives et le gouvernement,
Au mépris de l'opposition unanime et argumentée de l'intersyndicale des orthophonistes mobilisée depuis janvier 2013 (réunions au ministère de la santé, de la fonction publique, cartes lettres aux politiques, grève, mobilisation nationale du 13/03/2015 …) pour une véritable reconnaissance de son niveau de formation et de qualification,

Malgré les manifestations de soutien de nombreuses Commissions Médicales d'Établissements (CME), des associations de patients, les 125 questions écrites de députés et de sénateurs, les délégations auprès des ARS, des directions d'établissement,
La ministre, restée sourde à nos arguments, ne nous propose en guise de reconnaissance qu'une revalorisation salariale minime et une progression de carrière qui méconnaissent la qualification des orthophonistes au regard de leur niveau d'études (bac+4 ans depuis 1986 et bac+5 ans depuis janvier 2013) et de leur référentiel de compétences.

Un triple déni :
Déni de notre qualification : comment demander aux jeunes professionnels après un concours d'entrée des plus sélectifs (à l'issue le plus souvent d'une, voire deux années de préparation), après cinq années maintenant d'une formation théorique et clinique exigeante, de se contenter d'un si faible niveau de reconnaissance ?
Déni des besoins des patients, du fait de la pénurie d'orthophonistes à l'hôpital, alors que, le 28 avril dernier, la ministre reconnaissait l'urgence à rendre attractifs les postes hospitaliers, mais ne proposait que des mesures parcellaires, inégalitaires, inacceptables.

Déni de l'urgence devant le terrible constat de diminution du nombre de maîtres de stages (vers une disparition inéluctable). Rappelons qu'une partie fondamentale de la formation des

étudiants passe par ces terrains de stage hospitaliers.

Parce que nous voulons que perdurent : une formation universitaire de qualité, proposant stages cliniques et travaux de recherches, une égalité d'accès aux soins pour tous nos patients, un exercice professionnel dans le respect de ses compétences et de son autonomie, nous appelons les orthophonistes salariés et libéraux à :
- la grève de toute activité d'enseignement théorique et clinique (stages, enseignements, examens, mémoires) du 23 juin au 13 juillet (la grève des chargés de l'enseignement qui n'ont pas de contractualisation peut prendre effet immédiatement)
- faire grève et manifester le 25 juin 2015 pour la reconnaissance professionnelle et contre la dégradation des conditions de travail sur nos lieux d'exercice
- se rassembler en assemblées générales, avec les étudiants, dans les 18 villes des centres de formation.

Après épuisement de toutes démarches de concertation, des moyens radicaux doivent être maintenant engagés.

Nous demandons :
L'abandon du projet de décret concernant les orthophonistes
Une revalorisation immédiate de nos grilles de salaire
Il y va de la qualité des soins, de la formation, et de l'avenir de notre métier !